



**COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230516-230516\_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2023

Publication : 25/05/2023



**DELIBERATION N° 230516 \_003**

**OBJET : FONCIER : CESSIION DE LA MAISON SITUÉE 1 ROUTE DE BELLEGARDE**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE SEIZE MAI** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

**Présents** : Pierre VERICEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Yves GORD - Maxime PEILLER.

**Absents ayant donné procuration** : Michel NEEL à Annie CHAPUIS - Ludovic PADUANO à Marie-Christine BERTHOLLET - Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Nathalie JOUBAND à Emmanuelle NEEL - Mickaël HATRON à Jeanine RONGERE - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Aline CIZERON à Christian BLANCHARD - Christine MONTAGNY à Maryvonne MOUNIER.

**Secrétaire élu pour la session** : René GRANGE

Par délibération en date du 20 octobre 2020, la commune de Chazelles-sur-Lyon a acquis auprès des conjoints Auberge les parcelles cadastrées F 439, 609, 610 comprenant une maison d'habitation et le foncier attenant.

Suite à la réalisation de travaux de réseaux d'eaux pluviales et de création d'un bassin de rétention, la commune de Chazelles-sur-Lyon a procédé à un redécoupage parcellaire.

La commune n'a pas l'utilité de conserver la maison d'habitation et propose de la céder. Suite au nouveau plan de division, il sera proposé de céder la parcelle F 973 d'une superficie d'environ 1589 m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle F 971 d'une superficie de 10 m<sup>2</sup>.

Un avis de France domaine a été sollicité et la valeur vénale du tènement a été établie à 100 000 euros.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour approuver la cession des parcelles F 973 et 971 au prix minimum de 100 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en vente des parcelles cadastrées F973 et F971 d'une superficie totale d'environ 1599m<sup>2</sup> au prix minimum de 100 000 €uros
- **AUTORISE** monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

-----  
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire  
Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance,  
René GRANGE